

Note de présentation du

Budget Supplémentaire du Budget Primitif – Annexe Eau et Assainissement (M49)

L'instruction budgétaire et comptable de la M49 précise dans son chapitre 1 section 4.3 sur le contenu et la présentation des documents budgétaires que « *Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement des crédits, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, lorsqu'ils n'ont pas été repris au budget primitif, de manière définitive (le vote du compte administratif ou du compte financier étant intervenu préalablement) ou de manière anticipée* »

Le Budget Supplémentaire intègre les résultats de 2017.

- Pour la section d'exploitation, le montant global des crédits s'élève à + 80 019,13 €.

Dans sa globalité, le budget augmente donc de 80 019,13 €.

Le tableau qui suit vous présente pour la section d'exploitation le détail par chapitre et article des modifications budgétaires apportées par le Budget Supplémentaire au Budget Primitif 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Nature	Montant	Chapitre	Nature	Montant
011	6228	65 019,13 €	002	002	80 019,13 €
012	6215	15 000,00 €			
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		80 019,13 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		80 019,13 €